



Imprimé au siège, 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19 - C Paritaire 04085 06475-ISSN n°1807811 - Directeur de publication Patrick BLAISE-

Rédacteur en chef: Patrick BLAISE - Union Fédérale Route - Tél 01 56 41 56 40 - Fax 01 56 41 56 60
courriel: route@fgte.cfdt.fr

2022 n° 10

24/03/2022

DANS CE NUMÉRO :

CPPNI TRM

Contacts :

Patrick BLAISE
SG UF Route
06.82.09.02.97

Olivier ETHEVE
SGA UF Route
06.73.59.09.89

CPPNI TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

À l'ordre du jour, 3 sujets :

1. Articulation BOSS/FDD

Les OP ont présenté un projet de rédaction complémentaire qui n'était pas en cohérence avec les écrits existants.



Les OS ont proposé de supprimer les plages horaires d'attribution des FDD et d'inscrire la nouvelle rédaction du BOSS dans la convention collective, *article 3*. Les OP doivent se réunir et nous faire un retour sur ce sujet.

Dans la DFS, aucune OP n'avait de mandat pour débattre et se positionner sur le sujet.

La FNTR a réaffirmé ne pas vouloir se séparer de ce dispositif.

2. Epargne salariale

Les dispositifs PEI et PERCO ont été présentés par **GENERALI** en partenariat avec **KLESIA**.

Il est à noter que ces dispositifs ne sont pas obligatoirement applicables par les entreprises.

3. Classifications

Pour un début d'analyse, seules 5 entreprises ont été visitées. On estime, la réalisation de visites auprès de **20 à 30 entreprises**, pour la prochaine CPPNI.

De ces premiers entretiens sont ressortis des points significatifs soulevés par les salariés et chefs d'entreprises tels que l'utilisation forte du 150M, classification TAM, etc.

Nous aurons un choix à faire entre deux options pour mettre un nom sur un métier : soit le choix se fera sur une seule option, soit en corrélation entre elles.

Pour rappel, la prochaine CPPNI TRM se tiendra le **20/04/2022** et une seconde aura lieu uniquement sur les classifications le **26/04/2022**.

